Nations Unies S/PV.6857



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6857e séance

Jeudi 8 novembre 2012, à 10 h 20

New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M Briz Gutiérrez
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Libye

12-57856 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Mitri, qui se joint à la présente séance par visioconférence depuis Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Au cours de la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Tarek Mitri et de S. E. M. José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent du Portugal, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Mitri.

M. Mitri (*parle en anglais*) : Je suis heureux de faire un exposé au Conseil pour la première fois en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye. Je profiterai de la présente occasion pour présenter aux membres du Conseil une description actualisée de la situation en Libye depuis la dernière séance d'information du 12 septembre (S/PV.6832) et l'exposé sur la situation à Bani Balid reçu il y a deux semaines de la part du Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun.

Le 23 octobre, les Libyens ont célébré le premier anniversaire de la libération de leur pays. Comme nous l'avons souligné lors des exposés faits au Conseil au cours de l'année écoulée, le pays a progressé dans sa transformation politique. Les élections de juillet en sont la parfaite illustration, de même que la formation du nouveau Gouvernement la semaine dernière. Mais comme le Conseil le sait, nombreux sont encore les défis à relever, en particulier dans le domaine de la sécurité.

Je parlerai d'abord de la formation du nouveau Gouvernement, qui a été achevée le 31 octobre. Lors de l'exposé du 12 septembre, le Conseil a été informé que le Congrès national avait élu Mustafa Abushagur Premier Ministre. Le 3 octobre, M. Abushagur a présenté une liste de membres du Cabinet qu'il a retirée le 4 octobre, soumettant une liste révisée « de crise » le 7 octobre. Le Congrès national a voté contre ce Cabinet et demandé à M. Abushagur de démissionner.

Le Congrès national, soucieux du vide politique ainsi créé et de la nécessité d'agir rapidement, a lancé un processus de consultations avec des blocs politiques et des groupements indépendants. M. Ali Zeidan a alors été élu le 14 octobre, et il lui a été accordé deux semaines pour former un gouvernement. Il s'est engagé à constituer un gouvernement d'unité nationale et à faire de la sécurité sa première priorité.

Le 30 octobre, le Premier Ministre élu, M. Zeidan, a présenté son cabinet au Congrès national : trois vice-premiers ministres, 27 ministres et deux ministres sans portefeuille. Ce faisant, il a cherché à avoir une participation politique et régionale inclusive. Une grande majorité des membres du Congrès national a voté en faveur du Cabinet en demandant au Premier Ministre de s'engager à remplacer rapidement tout ministre qui ne réponde pas aux normes de la commission pour l'intégrité et le patriotisme. Si cette décision a généralement été bien reçue dans l'ensemble de la Libye, un petit nombre de manifestants ont dérangé la réunion du Congrès national, retardant le vote au lendemain.

Le 1er novembre, j'ai publié une déclaration saluant la formation du nouveau Gouvernement et lui souhaitant un plein succès face aux nouveaux défis de la Libye, dont la mise en place d'organismes de sécurité, la promotion de la réconciliation nationale et la défense de l'état de droit.

J'ai rencontré le Premier Ministre Ali Zeidan pour lui signifier la volonté de l'ONU de coopérer avec le nouveau Gouvernement, notamment par le biais de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans le secteur de la sécurité et de la justice transitionnelle. Le Premier Ministre a déclaré que la Libye voulait que ses relations avec la communauté internationale reposent sur le respect mutuel, la coopération et la promotion de la paix et la sécurité internationales, et a exprimé le vœu d'établir des relations constructives avec les États de la région afin de préserver la sécurité et de promouvoir les intérêts communs. Il a indiqué que les priorités de la Libye seraient : les affaires internes, en particulier les questions de sécurité, mais également la reconstruction et le développement économique. Il a affirmé que,

malgré les difficultés, la Libye fait des progrès, et il espère que la communauté internationale comprendra l'ampleur des problèmes auxquels l'État est confronté et appuiera les efforts faits pour les régler. Il s'est félicité des propositions d'assistance technique que la MANUL a soumises à son examen.

S'agissant du renforcement des institutions, l'ONU continuera de coopérer étroitement avec le Congrès national et avec le nouveau Cabinet, comme nous l'avions fait auparavant avec le Conseil national de transition et le Gouvernement précédent. Des ateliers ont été organisés pour que le Congrès national partage les meilleures pratiques des systèmes parlementaires du monde entier. L'ONU a également lancé la deuxième phase d'un programme de formation des formateurs d'une durée de trois mois à l'intention des représentants de la société civile sur l'éducation civique, dont la rédaction d'une constitution.

Maintenant que le nouveau Gouvernement est formé, la tâche principale du Congrès national sera d'intensifier les consultations et de parvenir à des décisions sur le processus constitutionnel en commençant par établir une commission constitutionnelle. Le Congrès national s'attache à clarifier le mécanisme de sélection des membres de la commission. La MANUL a proposé au comité constitutionnel du Congrès national une assistance technique pour définir les critères de sélection et le processus subséquent de fonctionnement. Nous fournirons l'aide juridique et technique nécessaire sur la demande des autorités. Nous continuerons à exhorter le Congrès national à tenir de larges consultations et à s'engager rapidement dans le processus de rédaction d'une constitution.

Le 23 octobre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation à Bani Walid, une question épineuse et préoccupante pour le Congrès national et le Gouvernement au cours de la semaine écoulée. Dans un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la fête de la libération, le Président du Congrès national a concédé que les efforts de médiation avaient échoué et qu'une action militaire était inévitable pour étendre l'autorité de l'État jusqu'à Bani Walid et stopper tous ceux qui n'agissent pas dans le cadre de la loi. Il a promis qu'aucun effort ne serait épargné pour protéger la population civile.

Le 24 octobre, les autorités ont déclaré la fin des opérations militaires à Bani Walid et annoncé que l'armée libyenne avait pris le contrôle de la ville. Le Gouvernement a également dévoilé plusieurs projets visant à garantir la sécurité, à rétablir l'ordre public et à remplacer les brigades par des unités de l'armée libyenne. L'armée a eu besoin de quelques jours supplémentaires pour établir son contrôle, faisant état de pillages et de maisons incendiées.

Durant mes entretiens avec le Président et le Premier Ministre, j'ai largement mis l'accent sur les inquiétudes que suscite la protection des civils à l'ONU et au sein de la communauté internationale et j'ai plaidé pour un retour aussi prompt que possible des familles déplacées, qui doit s'accompagner de la fourniture des services de base. Ils m'ont assuré que des mesures avaient été mises en place pour rétablir l'ordre public et réduire au minimun les actes de représailles à l'encontre des habitants ou de leurs biens et pour que l'armée et la police régulières remplacent les brigades, ce que j'ai trouvé encourageant.

J'ai également proposé mes bons offices et rencontré des délégations de Bani Walid, des représentants gouvernementaux, des membres du Congrès national et des membres des forces politiques pour tenter d'éviter l'escalade des tensions entre les régions et empêcher que la violence ne se propage à d'autres régions.

Lorsque les conditions l'ont permis, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont effectué quatre missions à Bani Walid et ses alentours pour évaluer les besoins des dizaines de milliers de personnes déplacées et fournir une assistance. La MANUL a également déployé une équipe chargée d'aider l'armée régulière à entamer les opérations de destruction des munitions. Le 31 octobre, le Gouvernement a commencé à autoriser les familles à retourner à Bani Walid.

Le sort des personnes détenues depuis la cessation des combats est des plus préoccupants, en particulier compte tenu que la Libye n'a réglé aucune des questions relatives aux détentions au cours de l'année écoulée. Si le Président et le Premier Ministre m'ont assuré que tous les détenus seraient placés sous l'autorité du pouvoir judiciaire, j'ai souligné la nécessité de prendre des mesures pour recenser leur nombre exact et garantir qu'ils sont traités humainement et reçoivent un procès équitable. La MANUL continuera de s'intéresser au sort des détenus.

En réaction aux allégations de pillages, d'incendies volontaires de maisons et autres violations des droits de l'homme, le Congrès national a créé une commission d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les faits présumés. Le Gouvernement a également créé

une cellule de gestion des crises chargée de coordonner toutes ses activités concernant Bani Walid.

Ailleurs, les 20 et 21 septembre, des combats ont éclaté dans le sud de la Libye entre des habitants de la ville d'el-Chati et des brigades armées basées à Tripoli, après qu'ont circulé des rumeurs de tentatives d'arrestation de personnes recherchées pour leurs liens présumés avec l'ancien régime. L'armée régulière a mis fin aux affrontements et est entrée en contact avec les dirigeants locaux et les représentants de la société civile pour négocier un accord. Les combats ont fait plusieurs morts et plusieurs blessés.

Tripoli a également été le théâtre d'affrontements entre brigades armées, qui ont fait plusieurs blessés, tandis que de graves incidents de sécurité ont continué d'être enregistrés à Benghazi et dans l'est du pays. Il y a eu de nouvelles tentatives d'assassinats, notamment contre des responsables de la sécurité, un chef religieux et un commandant de brigade. Deux commissariats de police de Benghazi ont également été visés par des attentats à la voiture piégée.

Suite à l'attaque perpétrée contre un poste diplomatique des États-Unis à Benghazi le 11 septembre, outre les condamnations officielles du Président et du Premier Ministre, de nombreux habitants de Benghazi et d'ailleurs ont manifesté leur indignation. Ils ont dénoncé cette attaque et réaffirmé les revendications populaires en matière d'état de droit et de mise en place d'institutions militaires et de sécurité nationales.

La plus forte expression d'indignation a vu environ 30 000 habitants de Benghazi manifester, le 21 septembre, pour « sauver Benghazi », selon leur slogan. Les manifestants ont défilé devant des complexes détenus par des brigades armées et ont demandé la constitution d'une armée et d'une police nationales, l'intégration des combattants ainsi que la sécurité et la prospérité pour Benghazi. Ils ont également demandé aux brigades d'évacuer les bâtiments, au Gouvernement de prendre des mesures énergiques contre les brigades illégales et au Premier Ministre de nommer des ministres qualifiés au sein de son cabinet.

Le 22 septembre, le Président du Congrès national, Mohamed Yousef El-Magariaf, et le chef d'état-major de l'armée ont annoncé une série de mesures prévoyant notamment la mise en place d'une salle d'opérations communes sous l'autorité du chef d'état-major, le démantèlement des brigades, des patrouilles et des points de contrôle non autorisés et le retrait des brigades des bâtiments publics. La mise en œuvre de ces mesures provisoires a déjà commencé, puisque un nombre croissant de brigades a été placé sous le contrôle direct du chef d'état-major et que des officiers militaires ont été nommés pour les diriger. Le chef d'état-major a par la suite annoncé le déploiement, à Tripoli dans un premier temps, d'une force mobile nationale chargée de prendre le contrôle des bâtiments publics occupés par des brigades, laquelle doit être ensuite déployée à Benghazi.

Comme le montre la manifestation du 21 septembre, la population fait de plus en plus pression sur le Gouvernement pour le pousser à prendre rapidement des mesures énergiques afin de renforcer et de réformer les institutions nationales de sécurité. Ce vaste témoignage d'appui populaire souligne l'urgence de cette question, mais il offre également au Gouvernement l'occasion d'agir plus rapidement et de manière plus résolue pour faire progresser la réforme du secteur de la sécurité.

Malgré certains progrès, les conditions de sécurité demeurent précaires. Les événements survenus à Bani Walid, Tripoli et Benghazi montrent que dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, des décisions politiques et des mesures concrètes efficaces sont nécessaires sans délai. Entre autres initiatives, il faut mettre en place un mécanisme national de coordination de la sécurité; appliquer des mesures de sécurité provisoires en attendant que les nouvelles forces de défense et de police libyennes sont constituées et épaulées par des services nationaux de renseignement; procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des anciens révolutionnaires; et mettre en œuvre un programme de contrôle des armes et des munitions. De cette manière, la responsabilité et les capacités de maintien de la sécurité et le monopole du recours à la force légitime seront exclusivement aux mains de l'État, conformément aux attentes de la population.

La MANUL a fourni activement des conseils et une assistance aux autorités libyennes sur toutes ces initiatives, dont beaucoup peuvent être rapidement mises en œuvre si la communauté internationale fournit l'aide nécessaire. Des consultations avec le chef d'état-major de l'armée sont en cours en vue de définir l'orientation de la nouvelle politique de défense libyenne, de délimiter les rôles et les responsabilités et, surtout, de rédiger un document de référence pour l'élaboration d'un livre blanc sur la défense. La Libye a l'intention de garantir le contrôle civil des forces de défense et de créer une

force professionnelle et apolitique capable de sécuriser les frontières du pays, de protéger la population et de défendre la Constitution et les lois du pays.

La MANUL continue de prêter main forte au Ministère de l'intérieur et d'aider à coordonner les offres internationales d'assistance dans le domaine de la réforme politique, afin de mettre en place une police libyenne professionnelle placée sous le commandement d'un chef de la police en uniforme.

La MANUL a créé un grand système de réunions de coordination dans le domaine de la sécurité, qui compte notamment des groupes de travail sur la réforme de la police et de la défense, les armes et les munitions, et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, pour faire correspondre les diverses offres d'aide internationale aux demandes du Gouvernement libyen.

Outre la réforme du secteur de la sécurité, les autorités libyennes doivent aussi d'urgence rendre pleinement opérationnel l'appareil judiciaire du pays afin que les auteurs de violations répondent de leurs actes et que l'état de droit soit instauré. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue de s'occuper de la question des détentions liées au conflit, en exhortant notamment les Ministères de la justice, de la défense et de l'intérieur à accélérer le tri sélectif des détenus et à enquêter sur les cas de mauvais traitements et de torture. À Misrata, où beaucoup de personnes sont détenues en dehors du cadre légal, les autorités nationales et locales ont récemment pris l'initiative d'établir un processus de tri sélectif complet. C'est un pas en avant et la MANUL est disposée à contribuer à sa mise en œuvre.

Toutefois, il n'y a eu guère de progrès en ce qui concerne le transfert des centres de détention des brigades au Ministère de la justice. Si de nombreuses installations sont sous le contrôle de conseils militaires locaux ou de comités de sécurité affiliés aux Ministères de la défense ou de la justice, certains demeurent en dehors de la compétence des organes de l'État. La MANUL continue de soulever la question, de se rendre dans les lieux de détention et de recevoir des informations sur les décès survenus en cours de détention et sur les allégations de torture à l'encontre de détenus. La MANUL continue de se concerter avec ses interlocuteurs sur des programmes liés, notamment, à la formation des agents de police judiciaire et à la prestation de conseils au Procureur général en vue de l'élaboration d'une stratégie générale pour engager des poursuites à l'encontre des figures de l'ancien régime et d'autres qui ont commis de graves violations des droits de l'homme. La MANUL exhorte également le Congrès national général et le Gouvernement à appliquer une stratégie globale en matière de justice transitionnelle, au moyen notamment d'un processus dynamique de recherche de la vérité.

Outre les activités consacrées aux questions politiques , à la sécurité et à l'état de droit, le mois dernier, la MANUL et le Gouvernement ont mis la dernière main au Cadre stratégique pour la période 2013-2014, lequel constitue une réponse cohérente de l'équipe de pays des Nations Unies pendant la période de transition et jette les fondements de l'adaptation à l'évolution des besoins des Libyens. Le suivi de cette initiative se fera en collaboration avec le nouveau Cabinet.

Je voudrais saluer une fois de plus les progrès accomplis au cours de l'année écoulée aux fins de la stabilisation d'un pays qui a été privé de démocratie, d'institutions, des droits de l'homme et de l'état de droit pendant les 42 dernières années. Les problèmes auxquels se heurte le pays ne doivent pas être sous-estimés, mais ils ne sont pas insurmontables. Édifier un État démocratique est un processus cumulatif qui demande du temps et de la patience, mais qui exige surtout un effort soutenu, cohérent et énergique de la part du Gouvernement. Un an après la libération, le peuple libyen exige davantage des autorités élues, ce qui atteste d'une vie démocratique dynamique. Au cours de l'année écoulée, la MANUL a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale afin de veiller à ce qu'aucun effort ne soit épargné pour contribuer à atteindre l'objectif d'édification d'un État démocratique. J'aurai à cœur de poursuivre notre collaboration avec toute la détermination et la persévérance qu'elle mérite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mitri de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Ce rapport sera le septième et très probablement le dernier rapport périodique que je présenterai au Conseil sur les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye depuis que j'ai eu l'honneur d'accéder à la présidence de ce Comité en février 2011. Étant donné que le rapport intégral a été distribué sous support papier à tous les membres du Conseil, je ne vais pas en donner lecture. Je vais me contenter de formuler quelques brèves observations.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu deux réunions de consultation, le 25 juillet et le 10 octobre. Le 25 juillet, le Groupe d'experts a présenté son rapport intérimaire en mettant l'accent sur des aspects liés à l'application de l'interdiction de voyager, du gel des avoirs et de l'embargo sur les armes, ainsi que sur les cas de non-respect de ces mesures. Le rapport intérimaire contenait neuf recommandations des mesures qui devaient être prises par le Comité. Toutes ces recommandations ont été acceptées, y compris la publication de deux notes d'information pratiques concernant les aspects liés à l'application de l'embargo sur les armes. Le 10 octobre, à la demande d'un membre, le Comité a débattu des questions liées à la prolifération des armes provenant de la Libye dans la région, y compris les violations de l'embargo sur les armes impliquant deux navires dont ont fait état les médias. À titre de suivi, le Comité a envoyé aux États concernés des lettres dans lesquelles il leur demande de fournir de plus amples détails sur ces allégations.

Pour ce qui est des statistiques, depuis le mois de mai, le Comité a surtout examiné les questions liées à l'embargo sur les armes, ayant reçu et approuvé ou pas rejeté 41 demandes d'exemption formulées par des États. S'agissant du gel des avoirs, cinq demandes d'exemption ont été traitées. En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a reçu une demande de dérogation, qui est toujours à l'examen.

Je voudrais terminer en remerciant le Groupe d'experts de son travail, et remercier en particulier mes collègues du Comité de leur coopération constate et de l'esprit constructif dont ils ont fait preuve pendant les 20 derniers mois d'activités du Comité, lui permettant ainsi de s'acquitter de ses responsabilités avec efficacité et en temps voulu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Moraes Cabral de son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.